

Monsieur le Directeur Général

Votre courrier joint aux quittances annonce un relèvement de presque toutes les charges fixes ou acomptes (et même de Logista alors que de très nombreux locataires sont mécontents de leur prestation, et que vous avez dû percevoir des "amendes" pour service non rendu).

Outre la violence que ce courrier constitue pour les locataires déjà soumis à de multiples autres augmentations, je m'étonne que les augmentations des acomptes n'aient pas été évoquées en CCL (conseil de concertation locative), ou lors des négociations du Plan de Concertation Locative des 24 et 30 janvier, où étaient présentes ou invitées toutes les associations du futur CCL.

Il me semble que c'est une des "obligations" d'un bailleur de consulter le CCL "sur la gestion locative" et "sur toute opération... ayant notamment une incidence sur les loyers ou les charges", conformément au point 2 de la 1ère partie du Plan de Concertation Locative que nous révisons actuellement, surtout lorsque l'on veut améliorer le dialogue et le rendre permanent.

C'est en tout cas ce qui se faisait précédemment, et si, des changements sont nécessaires, tout le passé n'est pas à éliminer.

Françoise DUHEN représentante des locataires pour l'UFC Que Choisir

NB : Nous avons aussi exprimé fortement **notre opposition à l'augmentation des loyers** lors du Conseil d'Administration du 23 septembre 2022, mais malheureusement les représentants de locataires n'y sont pas majoritaires et sont peu soutenus par les autres administrateurs. Nous avons réexprimé notre désaccord lors des conseils d'administration du 16 décembre 2022 et du 3 février 2023.